

MAIRIE DE JUZET DE LUCHON

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Novembre 2023

Etaient présents : BERGAMASCO Gilles, COTTEREAU Elodie, LAFONTAN Alain, PETIT Philippe, HERVAS Stéphane, LAGLEIZE Patrick, VASSORT Jean Paul

Absents excusés : VIDALE Sabine, PENE Renaud

Absents : THOMAS Christophe, HARBOULI Aicha

Elodie Cottereau est désignée comme secrétaire.

SEANCE OUVERTE A 18HEURES

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Décision modificative acquisition TOURNAN et CASAMITJANA,
- ✓ Décision modificative travaux cascade,
- ✓ Mise en place de la nomenclature M 57,
- ✓ Décision modificative pour restitution caution HAHNSCHUTZ

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Présentation par M. Nguyen du nouveau site internet,
- ✓ Délibérations SICASMIR
- ✓ Informations sur les futures modifications PLU / PLUI,
- ✓ Travaux de renforcement de la statue de la Vierge à l'enfant,
- ✓ Goudronnage des passages piétons à l'arrière des ilots,
- ✓ Classement de la voirie du « Clos du château » dans le domaine public,
- ✓ Délibération pour borne de recharge électrique SDEGH,
- ✓ Travaux pool routier 2024.

Le conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs délibère ainsi qu'il suit :

1) Présentation du site nouveau site internet par David Nguyen :

Notre ancien contrat avec « réseau des communes » a été dénoncé en début d'année. Malgré cela nous rencontrons un problème avec cette entreprise et nous avons des difficultés pour récupérer le nom de domaine « Juzet de Luchon.fr »

Afin de pallier à ce problème, M. Nguyen nous a inscrit sous le nom « Juzet de Luchon.com ». Le nouveau site est placé en 3e position. Mais avec l'usage son positionnement va s'améliorer. La fiche google a été corrigée, on y trouve le nouveau lien (.com et non .fr).

Le site est en ligne depuis le mois de juin. Les actualités sont envoyées par mail à David Nguyen qui les met sur le site.

Le site s'adapte à toutes les tailles d'écran.

Afin d'assurer l'entretien et la mise à jour du site le conseil municipal décide que ces opérations seront faites par M. Nguyen avec un plafond à 12h/an (35€ par heure).

Les mises à jour devront être impérativement validées par la mairie. Dans le cas de dépassement du plafond de 12h, la mairie donnera son accord à chaque rajout sur le site.

2) Délibération SICASMIR

Rapporteur M. le maire

La Communauté de communes de Cagire-Garonne-Salat s'est retirée du SICASMIR.

La commune doit approuver ou non le départ de cette ComCom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce départ.

De plus ce retrait entraîne des modifications de statuts qui doivent être approuvées par les membres du SICASMIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ces modifications.

Les membres du conseil souhaitent connaître le besoin des habitants de notre commune par rapport aux prestations fournies par le SICASMIR.

Elodie Cottereau se propose de faire des recherches dans ce sens et d'être la déléguée du SICASMIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne délégation à E. Cottereau pour représenter la commune au sein du SICASMIR.

3) Informations sur les futures modifications PLU / PLUI

Rapporteur M. le maire

M. le maire a participé à une réunion de la CCPHG expliquant que nous nous dirigeons vers la création de PLUI. A partir de 2024 les mairies sans PLU ou PLUI ne pourront pratiquement plus construire sur des terrains vierges.

Celles sans PLU vont être fortement recommandées de passer en PLUI.

Notre PLU a coûté plus de 35000€. Il est opposable depuis 2020. Il nous a permis d'ouvrir à la construction deux zones dans un premier temps et deux autres zones dans le futur lorsque les premières auront été construites à 80%.

Ce qui semblait être acquis pour les propriétaires de terrains va devenir caduc à l'aube de 2050 mais cette restriction va débuter dès 2026.

L'Etat a décidé que d'ici 2050 nous devons être arrivés à zéro artificialisation des terres. Pour arriver à cet objectif, l'Etat part des surfaces bâties entre 2001 et 2011 au niveau de la France.

Ces surfaces à construire ont été ensuite divisées en deux.

Puis la répartition est descendue au niveau des régions qui vont les répartir à l'échelon départemental par les SCOT.

Les SCOT vont diviser ces surfaces en fonction des communes. Le SCOT va nous obliger à réduire les surfaces.

Avec notre PLU, nous avons 3 hectares et demi constructibles à terme. Les zones à urbaniser 2 et 3 ne seront jamais urbanisées. Ceux de la zone 1 doivent réagir tout de suite s'ils souhaitent vendre leurs terrains pour construire.

4) Renforcement de la statue de la Vierge à l'enfant

Rapporteur M. le maire

Suite aux travaux de rénovation de la statue de la Vierge face à la mairie, l'entreprise nous a prévenu que notre statue présentait des fissurations à la base des colonnes.

Nous avons demandé plusieurs devis pour pallier à ce problème.

Comme les propositions n'étaient pas satisfaisantes au niveau esthétique nous avons demandé à MCP de nous chiffrer l'installation d'origine (tripode).

Son montant s'élève à 4100€ HT

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte ce devis et demande au maire de rechercher les subventions possibles auprès de la CCPHG.

Il autorise le maire à signer tous les documents inhérents à ce projet.

5) Goudronnage passage piétons à l'arrière des ilots

Un devis a été demandé pour cette réalisation mais comme nous ne l'avons pas reçu ce point sera traité lors d'un prochain conseil municipal.

6) Classement dans le domaine public de la voirie du « clos du château »

Rapporteur M. le maire

Monsieur le maire rappelle la récente acquisition par la mairie de la voie desservant le « clos du château » pour l'euro symbolique.

Nous avons au préalable demandé aux services routier de la CCPHG de nous confirmer la conformité de cette voirie à leurs règles constructives.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de classer l'ensemble de cette voie dans le domaine public communal pour pouvoir par la suite opérer un transfert vers le domaine public communautaire.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de classer cette voie dans le domaine public communal et demande au maire d'engager les démarches pour le transférer à la CCPHG.

Il autorise le maire à signer tous les documents inhérents à cette démarche.

7) Délibération du SDEGH pour borne de recharge

Rapporteur M. le maire

Le conseil municipal avait refusé il y a quelques années l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur son domaine public.

Le SDEHG nous sollicite aujourd'hui pour nous inscrire dans un programme départemental dans le même but.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ne souhaite pas donner une suite favorable à cette proposition.

8) Projet POOL Routier pour 2024

Rapporteur M. le maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de la CCPHG sur les inscriptions et priorités de la commune au programme pool routier de 2024.

Le conseil municipal propose :

- Chemin de Bazus,
- Emploi partiel Prat Ardoun,
- Rue des Près de l'Eglise.

9) Questions diverses

- Madame la première adjointe demande la possibilité d'installer un nouveau support pour sacs pour déjections canines dans la zone du tri sélectif.
Le conseil municipal l'autorise à engager cette dépense et à le faire installer par l'employé communal.

- Cimetière
Des panneaux interdits aux chiens ont été installés aux entrées des cimetières après avoir constaté beaucoup de déjections canines dans ces sites. De plus des ressorts vont être installés aux portes pour être sûr que les portails restent fermés.

- Chats errants sur propriété privée
Pour faire suite à une plainte envoyée à la mairie pour dénoncer les chats errants en grand nombre sur une propriété privée, le substitut du procureur a été saisi. Il doit nous informer de la suite que la commune peut donner à ce problème.

- Sapins de Noël
Il n'y en a plus sur le domaine communal. Les sapins seront achetés à la jardinerie Pradel.

- Armistice
Une gerbe pour le monument aux morts a été commandée pour la cérémonie du 11 novembre.

- Evénement
Une famille Juzétoise compte aujourd'hui cinq générations (Emilienne, Josiane, Nathalie, Alexandra, Giulia).

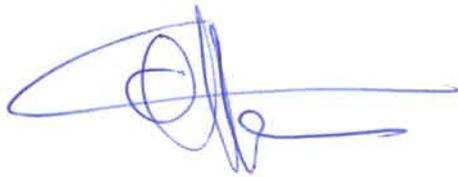
Monsieur le maire propose au conseil municipal de fêter cet évènement, assez rare, en organisant avec l'aide du comité des fêtes un pot de l'amitié au foyer communal. La présence d'une majorité de conseillers est souhaitable. La date sera communiquée prochainement.

- Amicale Juzétoise

Après la démission de Sabine Vidale, l'assemblée générale a doté le comité des fêtes d'un nouveau bureau . La présidente est Aline Lopez.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire,
Elodie COTTEREAU



Le Maire,
Alain LAFONTAN

